

## « Points de vue photographiques »

Un parcours à destination des classes de la 6<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup> (deux classes minimum d'un même niveau)



Burning [extrait de la série] © Marine Lecuyer

A l'occasion de la célébration, en 2026-2027, du bicentenaire de la photographie, ce parcours invite dans un premier temps à découvrir l'évolution de cette technique – depuis son invention par Nicéphore Niepce jusqu'à ses formes les plus récentes – et son importance dans l'histoire de l'art.

Il est proposé ensuite aux élèves d'expérimenter la photographie à travers des ateliers de pratique artistique, conçus et animés par une artiste photographe, alternant observation, création, analyse, apprentissage théorique et technique.

Le parcours se clôture à Périgueux par la restitution publique des travaux des élèves et par la visite de l'exposition « Territoire révélé ? »\* qui rassemble les œuvres résultant d'un travail de plusieurs photographes à partir des ressources et de l'identité de notre département.

\* **Avec les photographes** Frédérique Bretin, Vincent Gouriou, Kristof Guez, Laura Lafon, Anne Leroy, Jean Noviel, Fausto Urru

### Le programme.....

[A Périgueux]

#### 1. Formation : 6h

Cette formation permettra aux enseignants de découvrir la thématique et le contenu du parcours départemental, les intentions des intervenants, les œuvres et les artistes présentés au sein de l'exposition « Territoire révélé ? » et de s'approprier l'espace Ressources numériques (accessible sur [culturedordogne.fr](http://culturedordogne.fr)).

[Au sein du collège]

#### 2. Introduction à l'histoire de la photographie : 2h par classe

A partir d'échanges avec les élèves, présentation, par les médiateurs du Département, de l'histoire de la photographie : naissance et évolution de la technique, présence de ce médium dans l'histoire de l'art et découverte d'œuvres photographiques originales issues de la collection du Fonds Départemental d'Art Contemporain.

#### 3. Ateliers de pratique artistique : 8h par classe

Animés par Marine Lecuyer, photographe plasticienne, ces ateliers ont pour objectifs la sensibilisation à la photographie contemporaine, le développement du sens de l'observation, et la production d'images à travers un projet collectif. Les élèves créeront un corpus d'images à partir du regard qu'ils portent sur leur territoire, le collège et ses abords.

[A Périgueux]

#### 4. Visites de l'exposition des réalisations des élèves, de l'exposition « Territoire révélé ? » et participation à d'autres propositions artistiques : 1 journée

Une présentation des productions issues de tous les ateliers sera présentée à Périgueux et visible lors d'une journée organisée au mois de mai ; cet événement sera l'occasion de découvrir les restitutions de l'ensemble des projets d'Éducation Artistique et Culturelle menés en 2025-2026 par le Département.

Les élèves découvriront également l'exposition de photographies « Territoire révélé ? ».

### Le calendrier.....

#### Mai à juin 2025

Inscription des établissements via ADAGE.

#### Juillet 2025

Demande de partenariat financier auprès de la DRAC effectuée par l'Agence culturelle départementale.

#### Octobre / novembre 2025

Préparation et organisation du parcours : formation avec les enseignants, réunion préparatoire avec les équipes pédagogiques, planification des médiations et des ateliers.

#### A partir de novembre 2025 et jusqu'à mai 2026

- Déroulement du parcours au sein des collèges.
- Présentation publique des productions des élèves et visite de l'exposition « Territoire révélé ? » à Périgueux

### Artiste et intervenants.....

MARINE LECUYER artiste et photographe, développe un travail à la croisée du réel et de l'imaginaire, principalement tourné vers l'exploration de la notion de territoire – qu'il soit géographique ou intime. Au fil de ses différents projets, elle s'attache à la notion de fiction, et mêle régulièrement la photographie à l'écriture.

[marinelecuyer.com](http://marinelecuyer.com)

FANNY ROUSSEAU, médiatrice à l'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord

JEAN-PHILIPPE TEYSSIERAS et YANN MALHACHE, médiateurs, Conseil départemental - Service Action culturelle

### Engagements de l'établissement.....

- Désignation d'un référent, garant de la mise en œuvre du projet
- Participation à chaque étape du parcours
- Organisation des emplois du temps des élèves et des professeurs impliqués
- Mise à disposition de salles adaptées pour les ateliers
- Prise en charge des repas des intervenants lors des ateliers et de petits matériels
- Prise en charge des déplacements des élèves à Périgueux en mai 2026

## Engagements de l'Agence culturelle départementale.....

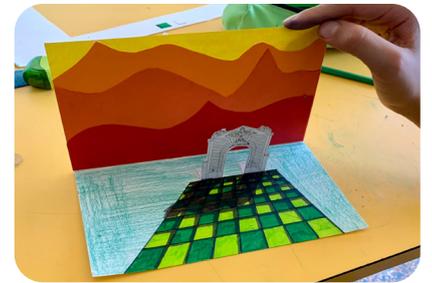
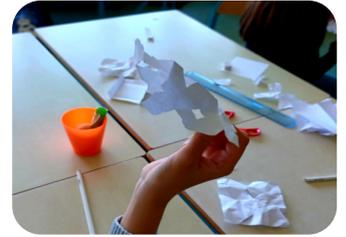
- Elaboration et mise en œuvre du parcours en concertation avec l'Education Nationale
- Coordination générale du parcours
- Portage administratif et financier : contractualisation avec les artistes et les établissements scolaires, rémunération des intervenants (déplacements et hébergement inclus), demande de financement auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine
- Evaluation du dispositif avec les partenaires institutionnels (Conseil Départemental – Direction de l'Education, DRAC Nouvelle-Aquitaine, Education Nationale)

## CONTACTS

**Mathilde Beytout** ou **Violaine Marolleau**,  
chargées de projets arts visuels  
m.beytout@culturedordogne.fr  
v.marolleau@culturedordogne.fr  
05 53 06 60 51 / 06 75 64 92 48

**Fanny Rousseau**, médiatrice  
f.rousseau@culturedordogne.fr  
05 53 06 40 02 / 06 75 64 58 98

**Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord**  
Espace culturel François Mitterrand  
2 place Hoche, 24000 Périgueux



Outil essentiel de démocratisation culturelle, **l'éducation artistique et culturelle** s'adresse aux jeunes dans le cadre scolaire ou sur le temps de loisir.

Fondée sur trois axes principaux que sont la connaissance des œuvres, la pratique artistique et la mobilisation des savoirs, elle contribue à l'ouverture, à l'épanouissement de l'enfant ou de l'adolescent, tout en aiguisant sa sensibilité et son sens critique.

L'éducation artistique et culturelle favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques. Elle joue un rôle décisif dans la lutte des inégalités en favorisant un égal accès à tous les jeunes à l'art et à la culture dans le respect de la liberté et des initiatives des acteurs concernés. Elle contribue à la réussite et à l'épanouissement des jeunes.

Depuis sa création, l'Agence culturelle départementale s'est engagée avec la DRAC Nouvelle-Aquitaine et l'Education Nationale dans le développement de parcours d'éducation artistique et culturelle construits dans les disciplines de la danse, du théâtre, des arts visuels, de la musique et de la culture occitane.

## CHARTRE POUR l'éducation artistique et culturelle

1

L'éducation artistique et culturelle **doit être accessible à tous**, et en particulier aux jeunes au sein des établissements d'enseignement, de la maternelle à l'université.

2

L'éducation artistique et culturelle associe **la fréquentation des œuvres**, **la rencontre avec les artistes**, **la pratique artistique** et **l'acquisition de connaissances**.

3

L'éducation artistique et culturelle vise l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales. C'est une **éducation à l'art**.

4

L'éducation artistique et culturelle contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. C'est aussi une **éducation par l'art**.

5

L'éducation artistique et culturelle prend en compte **tous les temps de vie des jeunes**, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant leur **environnement familial et amical**.

6

L'éducation artistique et culturelle permet aux jeunes de **donner du sens à leurs expériences** et de **mieux appréhender le monde contemporain**.

7

L'égal accès de tous les jeunes à l'éducation artistique et culturelle repose sur **l'engagement mutuel** entre **différents partenaires** : communauté éducative et monde culturel, secteur associatif et société civile, État et collectivités territoriales.

8

L'éducation artistique et culturelle relève d'une **dynamique de projets associant ces partenaires** (conception, évaluation, mise en œuvre).

9

L'éducation artistique et culturelle nécessite une **formation des différents acteurs** favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes.

10

Le développement de l'éducation artistique et culturelle doit faire l'objet de **travaux de recherche et d'évaluation** permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.